

vous proposent deux journées de formation sur le thème:

## Comment répondre aux problématiques de santé des habitants au niveau local?

**Du vendredi 2 avril à 9h00 au samedi 3 avril 2004 à 13h30**

**A l'Institut Renaudot  
 40, rue de Malte  
 75011 Paris  
 M° Oberkampf**

### Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-es locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue-é constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

**Nous demandons** à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

**Les frais de transport et d'hébergement éventuels** devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

**En cas de désistement**, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur d'un tiers.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. Les tarifs pour les deux journées de formation:

Elu-e-s et agents territoriaux des communes de :	
- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 3500	250 €
- de 3500 à 5000	300 €
- de 5000 à 10000	350 €
- de 10000 à 20000	450 €
- de 20000 à 40000	500 €
- de 40000 à 50000	550 €
- de 50000 à 100000	600 €
- plus de 100000	650 €
Conseillers Généraux et Régionaux	650 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le déjeuner et le diner du vendredi.

### Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)

*Comment répondre aux problématiques de santé des habitants au niveau local?* organisées par *Formation et Citoyenneté*, le CNLCS et l'Institut Renaudot.

**les vendredi 2 et samedi 3 avril 2004**

**à l'Institut Renaudot, 40 rue de Malte, Paris 11<sup>e</sup>.**

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09 avant le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Nom : \_\_\_\_\_ Signature de l'élue(e) inscrit(e) à la journée : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Conseil régional : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Collectivité territoriale : \_\_\_\_\_

Commune de : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Fonction élective : \_\_\_\_\_

Nombre d'habitants (pour les élus communaux) : \_\_\_\_\_

Signature du responsable avec cachet :

CACHET

\* A remplir par l'élue (merci d'entourer la réponse qui convient):  
 Avez-vous des expériences en matière de santé en lien avec les sujets des ateliers proposés? oui non  
 Aimeriez-vous les présenter? oui non

# Comment répondre aux problématiques de santé des habitants au niveau local?

Journées animées par Claudie Gillot-Dumoutier.

## Vendredi 2 avril 2004

- 9h00 Accueil.**
- 9h30 Ouverture et présentation des journées,** par Daniel Goldberg.
- 10h00 La santé en France:**  
- L'organisation de la santé en France.  
- Les principales problématiques de santé publique.  
- Perspectives offertes par la loi de santé publique.  
Intervenants pressentis ENSP ou FNMF.  
*Questions-débat.*
- 11h30 La permanence des soins, une préoccupation locale.** Définition et dispositif légal, par Alain Lesieur.  
*Questions-débat.*
- 13h00 Déjeuner.**
- 14h30 Pratiques locales de santé: travail en réseau, diagnostic local de santé, ateliers santé-ville et participation des habitants.** Ces thèmes seront discutés en 3 ateliers, de chacun une heure, autour de présentation d'expériences par des élu-e-s participants **et/ou** l'Institut Renaudot.  
*\* Si vous souhaitez présenter une expérience, merci de l'indiquer sur le bulletin d'inscription.*
- 18h00 Clôture.**
- 19h30 Dîner .**

## Samedi 3 avril 2004

- 9h30 Synthèse des ateliers de la veille,** par Dorothee Martin.
- 10h30 Comment monter et financer des projets en matière de santé?** Les fonds existants et les personnes ou structures ressources capables de fournir une aide méthodologique, par Dorothee Martin.  
*Questions-débat.*
- 11h30 La fonction de l'élu-e dans la décision en santé publique,** par Omar Brix et Claudie Gillot-Dumoutier.  
*Débat.*
- 13h15 Conclusion,** par Claudie Gillot Dumoutier.

### Les intervenants:

**Claudie Gillot-Dumoutier**, Conseillère Générale, Maire-adjointe à la santé de Saint-Denis et Présidente du CNLCS.  
**Daniel Goldberg**: Maire-adjoint à la santé de La Courneuve et membre du CNLCS.  
**Alain Lesieur**, Médecin, directeur du centre municipal de santé d'Arcueil et Secrétaire général du CNLCS.  
**Dorothee Martin**, Chargée de mission à l'Institut Renaudot.  
**Philippe Lefevre**, Médecin, coordinateur du centre de santé des Epinettes à Evry (91).  
**Carmen Sanchez-Garcia**, Responsable formation à l'Institut Renaudot.  
**Omar Brix**: Médecin, enseignant en santé publique, et co-auteur de *Santé: travailler avec les gens. Approche participative, démarche de projet*, éditions ENSP, 2003.  
**ENSP**: Ecole Nationale de Santé Publique.  
**FNMF**: Fédération Nationale de la Mutualité de France.

formation  
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris

